



TRAVEL
is my
therapy



Mondial Voyages

**CONTRAT DE TOURISME ET
DE VOYAGES**

CONTRAT DE TOURISME ET DE VOYAGES

Entre :

L'agence de voyages et de tourisme **GTTP Mondial Voyages**, inscrite au **RCCM**, sous le **N°CI-ABJ-1990-B-150399**, numéro d'agrément **IATA 3928184-1**, sise à l'immeuble "Les terrasses de PRIMA", 01 BP 3864 Abidjan 01, représentée par sa responsable d'Agence **Madame Anita Zarka**.

Ci-après dénommée "**GTTP Mondial Voyages**" ou "**l'Agence**"

D'une part,

ET

Ci-après dénommé " _____ " ou le "**Client**"

Adresse :

Contact :

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement les "**Parties**"

Paraphe
GTTP MONDIAL VOYAGES



Paraphe
Client

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet de régler les relations entre **l'Agence** et **le Client** , une fois que ce dernier a matérialisé sa demande par un dossier de réservation (envoyé par e-mail) et un devis (en pièce jointe 1).

2 - DÉCLARATION DU CLIENT

2-1 Le **Client** déclare et garantit que toutes ses coordonnées figurant sur le dossier de réservation sont authentiques et exactes .

2-2 Il déclare qu'il a pris connaissance des conditions de voyage et/ou du séjour et qu'il accepte de régler toutes les prestations commandées , suivant les modalités de paiement indiquées dans le devis (pièce jointe 1) correspondant à sa réservation (envoyé par mail).

3 - DÉCLARATION DE L'AGENCE

3-1 **L'Agence** déclare et garantit qu'elle est agréée et à tous égards autorisée et réglementée par les lois en vigueur pour vendre des voyages.

3-2 Agissant en qualité d'intermédiaire entre le **Client** d'une part et les **Prestataires de services**, c'est à dire les transporteurs , les hôteliers , les Tour Opérateur d'autre part , **l'Agence** ne pourra être tenue responsable vis à vis du **Client** de la bonne exécution des obligations de ces derniers.

3-3 Il en sera de même pour les cas de force majeure (grève , retard , incidents techniques , crise sanitaire , mouvements politiques et sociaux , incidents naturels ou météo ...)

3-4 **L'Agence** déclare que toutes les mentions relatives aux prix , horaires, ainsi que toutes les informations descriptives des réceptifs sont fournies à partir des données communiquées par les différents **Prestataires** et ne constituent pas un engagement de sa part.

3-5 **L'Agence** déclare que les tarifs sont sous réserve de disponibilités (hôtels, vols...) lors de la confirmation du dossier. Si votre prestation n'est plus disponible, une contre-proposition vous sera faite que vous serez libre d'accepter ou de refuser.

3-6 **L'Agence** déclare que le tarif est sous réserve de modification du taux bancaire (pour les voyages hors zone francs CFA ou Euros) ainsi que des taxes aériennes ou gouvernementales. Le tarif peut être revu à la baisse ou à la hausse jusqu'au moment du solde du dossier. L'agence décline toute responsabilité quant au déroulement des prestations en cas de non-respect des conditions de paiement mentionnées dans le devis (pièce jointe 1).

3-7 **L'Agence** déclare que les frais d'agences sont non remboursable en cas d'annulation du voyage. Des frais peuvent être appliqué en cas de modification.

Paraphe
GTPP MONDIAL VOYAGES



Paraphe
Client

4 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

4.1 Le prix du voyage et/ou du séjour ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le **Client** ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore par suite de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage et/ou du séjour (passeport, visas , carnets de vaccination ...)

4.2 L'**Agence** rappelle au client qu'il est de sa responsabilité de vérifier auprès des autorités compétentes, les règles sanitaires et conditions d'entrée dans les pays de départ, d'arrivée et de transit . Il lui appartient également de vérifier la validité des documents nécessaires à son voyage (passeport, visa...)

5 - RESPONSABILITE DE L'AGENCE

5-1 L'**Agence** ne peut fournir pour le compte du **Client** une assurance de responsabilité civile, bagages, annulation, médicale ou rapatriement.

5-2 Le **Client** informera immédiatement l'agence de tout incident s'étant produit pendant le voyage , quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent. L'**Agence** s'engage a assister le **Client** dans la résolution de son litige avec les **Prestataires** impliqués.

6 - SIGNATURE DU CONTRAT

En signant ce document Le **Client** certifie avoir pris connaissance des clauses du contrat. Il valide sa réservation (envoyée par mail) et son devis (en pièce jointe 1) ainsi que les conditions de ventes, modifications et annulation de son voyage et/ou séjour (pièce jointe 2). Il s'engage à respecter toutes les modalités de règlements indiquées dans son devis (pièce jointe 1).

Signature GTTP Mondial Voyages

Signature Client

Cachet GTTP Mondial Voyages

A Abidjan le : _____

"Lu et approuvé"

"Lu et approuvé"

